

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**139^{EME} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE
29 JUIN 2008
SHARM EL-SHEIKH, EGYPT**

PSC/HSG/Comm (CXXXIX)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 139^{ème} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) en sa 139^{ème} réunion tenue le 29 juin 2008, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, a adopté la décision qui suit sur l'état et les perspectives du processus de paix et de réconciliation en Somalie :

LE CONSEIL,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur l'état et les perspectives du processus de paix et de réconciliation en Somalie [PSC/HSG/2 (CXXXIX)]; ;
2. **RAPPELLE** toutes ses décisions antérieures sur la situation en Somalie ;
3. **REAFFIRME** son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Somalie ;
4. **SE FELICITE** des efforts accomplis dans la promotion d'un processus politique ouvert à tous en Somalie, en particulier la conclusion, le 9 juin 2008, à Djibouti, d'un Accord entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), sous les auspices des Nations unies et avec l'appui de l'UA, des autres organisations régionales et des partenaires internationaux ;
5. **DEMANDE INSTAMMENT** à toutes les parties prenantes somaliennes de se joindre à ce processus et de s'engager en faveur d'un règlement pacifique et négocié du conflit en Somalie. Le Conseil **CONDAMNE** toute tentative visant à compromettre le processus de paix et de réconciliation en cours en Somalie ;
6. **EXPRIME SA GRATITUDE** aux contingents ougandais et burundais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour le travail accompli jusqu'ici, malgré l'effectif très réduit déployé à ce jour, les nombreuses contraintes logistiques auxquelles fait face la Mission et les conditions difficiles dans lesquelles elle opère. Le Conseil **EXPRIME EN OUTRE** ses remerciements aux Gouvernements ougandais et burundais pour leur engagement continu en faveur de la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie ;
7. **CONDAMNE FERMEMENT**, une fois encore, les attaques, menaces et autres actes de violence perpétrés contre l'AMISOM et qui cherchent à compromettre le processus politique, à entraver les opérations de la Mission et à mettre en péril la paix et la stabilité régionales ;

8. **DECIDE** de proroger le mandat de l'AMISOM pour une période additionnelle de six mois à compter du 17 juillet 2008, et **DECIDE EN OUTRE** que la Mission prendra toutes les dispositions nécessaires pour appuyer le processus de mise en œuvre de l'Accord du 9 juin 2008;
9. **REITERE SON APPEL** aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes et autres personnels pour permettre à l'AMISOM d'atteindre l'effectif autorisé. Le Conseil **RENOUVELLE SON APPEL** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui financier et logistique nécessaire pour faciliter le parachèvement du déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations ;
10. **EXPRIME L'ESPOIR** qu'avec l'Accord du 9 juin, la communauté internationale apportera un appui accru aux efforts visant à mettre un terme à la violence dont souffre la Somalie depuis deux décennies, y compris le déploiement rapide, conformément à la résolution 1817(2008) et au paragraphe 7(a) de l'Accord du 9 juin, d'une mission de maintien de la paix des Nations unies qui prendra la relève de l'AMISOM et appuiera la stabilisation et la reconstruction à long terme du pays ;
11. **DEMANDE** à la Commission, en étroite collaboration avec les Nations unies, et les parties prenantes, de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 9 juin 2008, y compris le renforcement de l'AMISOM, ainsi que d'apporter l'appui nécessaire au TFG dans ses efforts visant à stabiliser la situation dans le pays.
12. **REND HOMMAGE** aux travailleurs et agences humanitaires pour l'assistance apportée aux populations civiles en Somalie dans des conditions extrêmement difficiles, et **EXPRIME SA GRATITUDE** aux pays ayant apporté leur appui aux activités humanitaires menées en Somalie, y compris les mesures prises pour combattre les actes de piraterie le long des côtes somaliennes et escorter les navires transportant l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM) destinée à la Somalie ;